



Formations

Livret d'accueil

Le Cabinet & la formation

Vous le saviez peut-être déjà, mais le Cabinet CARABIN STIERLEN AVOCATS est organisme de formation dans le domaine du droit du travail et de la protection sociale.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°53350793235 auprès de la préfecture de la Région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

→ Notre engagement qualité

Soucieux de la qualité de nos prestations, le Cabinet évolue dans une démarche d'amélioration continue. Par le biais de questionnaires en fin de formation, vos retours sont analysés et tout est mis en œuvre pour répondre à vos attentes. Le Cabinet est certifié Qualiopi.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée pour la catégorie d'action suivante : actions de formation

→ Notre approche pédagogique

Nos formateurs ont tous une expérience terrain et sont confrontés à de multiples situations au cours de leur activité de conseil ou judiciaire. Cette expérience acquise au fil des années leur permet d'être au plus proche de vos besoins et de s'adapter à vos contraintes.

Nos intervenants partageront leur expérience et leur expertise par divers moyens (échanges, QCM, quizz, mises en situations, learning by doing...) en fonction des situations et des besoins.

Référents Pédagogiques : Nicolas CARABIN / Elodie STIERLEN

Contact : ncarabin@avocats-social-entreprises.fr / estierlen@avocats-social-entreprises.fr

Référent Administratif : Sylvaine LEFAS

Contact : cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr

Formation en présentiel

La formation en présentiel se déroule en principe au sein du Cabinet, dans notre salle de réunion. Ce lieu répond aux exigences de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Les formateurs reçoivent en amont les informations nécessaires à leur accueil sur le lieu de la formation.

Selon les besoins, la formation peut avoir lieu dans des salles mises à disposition par le Centre d'Affaires Espace Performance ou par des sociétés spécialisées en location de salles de réunion. Vous en serez nécessairement avertis dans la convocation.

En cas de formation « intra », la formation peut également avoir lieu dans vos locaux.

Pour votre confort, pensez à vous présenter à l'adresse indiquée sur votre convocation au moins 15 minutes avant le début de la session.



→ Nous situer

Centre Espace Performance 3 – Alphasis - Bâtiment M1
35760 SAINT GREGOIRE

Vue de l'entrée du bâtiment M1 :



→ Vous vous rendez au Cabinet...

...en voiture ?

Vous trouverez en bas de l'immeuble M1 des emplacements de parking spécialement réservés au Cabinet. Le parking compte également des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

...en transports en commun ?

- *Depuis la Gare de Rennes (métro ligne A et ligne B) :*
Bus ligne C2 vers Champ Daguet (Saint-Grégoire), arrêt Discalceat (+ environ 14 minutes de marche pour rejoindre le Cabinet)
- *Depuis Gros Chêne (métro ligne B) :*
Bus ligne 32 vers Edonia (Saint-Grégoire), arrêt Alphasis (+ environ 2 minutes de marche pour rejoindre le Cabinet)

- *Depuis Villejean (métro ligne A) :*

Bus ligne 78 vers Betton Centre (Betton), arrêt Alphasys (+ environ 2 minutes de marche pour rejoindre le Cabinet)

Plus d'itinéraires, informations et horaires sur <https://www.star.fr/>

...à vélo ?

Des emplacements sont à votre disposition sur le parking pour vous permettre de garer votre vélo (pensez à vous munir de votre anti-vol).

→ Vous restaurer

Généralement, les horaires de la formation sont 9h00-12h00 et/ou 14h00-17h00. Une collation vous est proposée dans la matinée ainsi qu'au milieu de l'après-midi.

Si vous souhaitez déjeuner à proximité, plusieurs restaurants jouxtent le Cabinet. Des food-trucks sont également susceptibles d'être présents sur le site de l'Espace Performance (n'hésitez pas à nous demander les renseignements).

La restauration est en principe à la charge du stagiaire.

→ Être hébergé

En cas de besoin d'hébergement, plusieurs hôtels jouxtent le Cabinet. L'hébergement est en principe à la charge du stagiaire.

Distanciel

Notre Cabinet anime certaines de ses formations à distance moyennant l'outil TEAMS. Ce logiciel a été retenu pour son système de visioconférence performant et sécurisé ainsi que sa facilité d'utilisation.

Une connexion internet est requise, ainsi que le téléchargement préalable (et gratuit) de l'outil depuis les plateformes officielles (Windows Store, Apple Store, Google Store...).

Cet outil permet la transmission synchrone de l'image et de l'audio pour permettre l'échange en temps réel. L'intervenant et les participants peuvent partager leurs écrans : les interactions avec les stagiaires sont rendues possibles, ainsi que le contrôle d'assiduité.

Retrouvez des tutoriels de prise en main en [cliquant ici](#).

Vous recevez les coordonnées de la réunion à distance au plus tard 24 à 48 heures avant le début de la formation.

Si toutefois votre outil informatique était incompatible avec l'outil TEAMS, nous pouvons utiliser un autre logiciel, sous réserve que l'ensemble des stagiaires puisse y avoir également accès. Vous êtes invités à contacter le Cabinet/le formateur en amont de la formation si c'était le cas.

En cas de difficulté de connexion, vous pouvez nous en faire part par téléphone (02 99 68 95 96).

Accessibilité de nos formations

Pour toutes nos formations, si vous en exprimez le besoin, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée.

En fonction des demandes, nous nous rapprocherons des partenaires spécialisés, notamment l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).

Contacts

Contactez le référent pédagogique pour :

- Votre futur projet de formation
- Une question d'ordre technique ou pédagogique

- Nicolas CARABIN / Elodie STIERLEN - 02 99 68 95 96

Rendez vous sur www.carabin-stierlen-avocats.fr pour :

- Connaître le planning de nos prochaines formations
- Consulter notre catalogue de formations
- S'inscrire ou inscrire des salariés aux sessions de formation
- S'informer sur l'actualité du Cabinet

Appelez nous au 02 99 68 95 96 pour :

- Poser une question ou demander un renseignement
- Un besoin administratif ou de suivi de formation

Pour nous faire parvenir des documents papier :

- CARABIN STIERLEN AVOCATS - Centre Espace Performance 3 -
Bâtiment M1 35769 SAINT-GREGOIRE CEDEX ou cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr